

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EXTREME – NORD

DEPARTEMENT DE MAYO-DANAY

PREFECTURE DE YAGOUA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

FAR NORTH REGION

MAYO – DANAYI DIVISION

DIVISIONNAL OFFICE OF YAGOUA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°002/AONO/AC/CDPM-MD/T-BEC/2025 du **14 MARS 2025** POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEDUB A
YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public 2025 du Ministère de l'Education de Base, le Préfet du Département du Mayo-Danay, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert relatif aux travaux de Réhabilitation de la Délégation départementale du MINEDUB à YAGOUA, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2- Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux Préparatoires ;
- Maçonnerie-élévation ;
- Menuiserie bois et métallique ;
- Electricité ;
- Charpente ;
- Peinture ;
- Plomberie sanitaire ;

3. Allotissement

Sans objet.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **neuf millions cinq cent mille francs (9 500 000) FCFA toutes taxes comprises**.

5. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINEDUB Exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire **59 15 104 04 451315 523112**.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission est hors ligne.

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission consignée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), d'un montant de **190 000 (cent quatre-vingt-dix**

mille) F CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services de la Préfecture de YAGOUA ou à la Délégation départementale du MINEDUB à Yagoua, aux jours et heures ouvrables, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Préfecture de YAGOUA, dès publication du présent avis, contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de **50.000 (cinquante mille) francs CFA**, payable à la Recette des Finances de YAGOUA.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée contre décharge, au plus tard le **10/04/2025** à **14 heures précises** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°002/AONO/AC/CDPM-MD/T-BEC/2025 DU **14 MARS 2025** POUR LES TRAVAUX
DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEDUB A
YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage Délégué :

- ✓ Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- ✓ Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- ✓ Les plis non-conformes au mode de soumission.
- ✓ Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- ✓ Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par la CDEC, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **10/04/2025** à **15 heures** précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mayo-Danay.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de D'Appel

d'Offres
En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

I. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- a. L'absence d'une pièce dans le dossier Administratif 48h après l'ouverture des offres;
- b. La non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- c. Les fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- d. L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- e. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- f. L'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage Délégué) ;
- g. L'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- h. L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- i. La note technique inférieure à 70% des oui ;
- j. Absence d'un sous détail des prix.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- a. La présentation de l'offre ;
- b. Les références du soumissionnaire ;
- c. Le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- d. La capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- e. La qualification et l'expérience du personnel ;
- f. Les moyens logistiques ;
- g. La méthodologie.

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage Délégué attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Nombre maximum de lots :

Sans objet.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables à la Préfecture de YAGOUA, dès publication du présent avis.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

YAGOUA, le

14 MARS 2025

**LE PREFET DU DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
(Autorité Contractante)**

COPIE :

- MINMAP/YDE (ATCR)
- ARMP (Pour publication et archivage)
- DDEDUB/MD.
- PRESIDENT CDPM (Pour infos)
- AFFICHAGE/CHRONOS/J-



*Jean Lazare
Ndongo Ndongo
Administrateur Civil Principal*